

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.138 Vœu relatif aux abords de la gare de Lyon

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris comme par la Région Ile-de France de lutter contre la pollution de l'air et de participer au développement des transports en commun ;

Considérant que c'est la compétence de la Région Ile-de-France, par le biais d'Ile-de-France-Mobilités, d'organiser les transports en commun sur le territoire francilien et de faciliter l'accès des usagers à ces derniers ;

Considérant la volonté politique forte des élus de la Ville de Paris de faciliter les déplacements des Parisiens, des habitants de la Métropole du Grand Paris et de la Région ainsi que de l'ensemble des usagers, visiteurs et touristes de la capitale ;

Considérant, d'une part, que les abords de la Gare de Lyon souffrent de nombreux dysfonctionnements liés au stationnement anarchique des taxis sur le parvis, qui débordent sur le boulevard Diderot et créent de fortes perturbations jusqu'à la rue de Bercy ;

Considérant qu'il n'est pas rare que les lignes de bus soient détournées de leur parcours en raison d'un encombrement de ces voies ;

Considérant que ces dysfonctionnement repérés de longue date, apparaissent insupportables aux riverains comme aux usagers de la gare et des transports en commun et aggravent la pollution atmosphérique et sonore dans ce secteur ;

Considérant que cela a fait l'objet d'une réflexion coordonnée entre la Ville de Paris, la RATP, la SNCF et Ile-de-France-Mobilités depuis plusieurs années, débouchant sur un projet sérieux consistant à organiser la prise en charge des taxis dans le tunnel Chalon, libérant ainsi le parvis et fluidifiant la circulation des bus autour de la Gare de Lyon ;

Considérant le courrier du 19 décembre 2017 adressé à la Présidente de la Région Ile-de-France et resté à ce jour sans réponse ;

Considérant l'approbation au Conseil d'Ile-de-France-Mobilités de juin 2017 du Schéma directeur de l'intermodalité du tripôle Gares de Lyon-Bercy-Austerlitz, dans lequel ce projet figure en tant qu'action, à réaliser à court terme ;

Considérant que la Ville de Paris ainsi que la SNCF ont acté une partie du co-financement permettant la mise en œuvre de ce projet ;

Considérant, d'autre part, le projet de Ligne à Haut Niveau de Service sur les quais hauts de la rive droite qui offre une alternative respectueuse de l'environnement à la voiture individuelle pour relier Paris d'Est en Ouest et Paris et ses communes limitrophes ;

Considérant les attentes des habitants du 4^{ème} arrondissement en matière de lutte contre la pollution, notamment sur les quais hauts, au niveau des quais Henri IV et des Célestins ;

Considérant que ce projet est donc attendu pour accompagner le mouvement de reconquête et de pacification de l'espace public engagé par la Ville de Paris, notamment au travers de la piétonisation des Berges de Seine rive droite ;

Considérant les vœux des Conseils des 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités s'engagent à participer au financement des travaux d'aménagement des abords de la Gare de Lyon pour permettre une meilleure desserte et intermodalité de ce pôle multimodal, notamment pour les bus de la RATP ;
- la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités confirment le prolongement de la ligne de bus 72 en 2019 sur les quais hauts de la rive droite dotée de véhicules électriques pour la majeure partie de la flotte, desservant notamment le quartier Sully-Morland, la Gare de Lyon ;
- la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités confirment l'engagement à l'été 2018 d'études et de concertation pour la réalisation d'une Ligne à Haut Niveau de Service sur les quais hauts de la rive droite, desservant notamment la Gare de Lyon, le quartier de Bercy-Charenton et le Val-de-Marne.